

Etaient présents : ABRIAL Raymond
GUERIN Alain
DUNIS Lucien
GRAS Suzanne
MARCON Yves
MOULIN Serge
PRUD'HOMME Sébastien
MIRAMAND Christine
LIOGIER Renée

Etaient excusés : MONCHAMP Audrey
ALLARY Jean Pierre
DEMARS Helene
SABATIER Mylène

Etaient absents : SEFOURT William

Secrétaire de séance GRAS Suzanne

1- Achat d'une parcelle. Autorisation au maire de signer l'acte

Parcelle B976 de M ROUX. Le conseil a autorisé le maire à signer l'acte pour le transfert gratuit de la parcelle à la commune.

2- Vente d'un bien non délimité - Les Bastides

Obligation de consultation des 5 sections ayant des droits sur cette parcelle : Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande, compte tenu des conditions sanitaires.

3- Désignation d'un délégué suppléant au SICTOM

Le conseil a validé la désignation de Mr MARCON YVES.

4- Convention avec le CDG43

Le conseil a validé l'autorisation donnée au maire de signer la convention, concernant la dématérialisation.

5- Adhésion au service « harcèlement au travail » du CDG 43

Suite à la Loi d'août 2019. Le CDG propose de mettre en place un système de collecte des informations, avec standard téléphonique, assistante sociale, etc... afin d'intervenir sur les dossiers de harcèlement au travail au sein des collectivités. Le conseil a validé l'adhésion.

6- Modification du contrat d'apprentissage

Le conseil a validé l'autorisation donnée au maire de signer les modifications du contrat d'apprentissage de Mr SOCCOL Glenn concernant le centre d'apprentissage de sa formation.

7- Validation du temps de travail à hauteur de 1607h dans les services

Loi 2019. Déjà en application dans la commune.

8- Tarifs location salle des fêtes

Le conseil a validé la proposition de non augmentation des tarifs pour l'année 2022.

9- ONF – Coupes de bois

Secteur Montplot et La Garde. L'ONF donne la liste des parcelles qui feront l'objet de coupe de bois en 2022. Le conseil donne son accord pour les opérations listées.

10- Modification des statuts de la Communauté de Communes.

Le conseil a validé l'acceptation des modifications des compétences de la communauté de communes.

11- Décision modificative

Le conseil a validé les virements de crédits suivants : fonctionnement à hauteur de 2 300.00 euros et investissement à hauteur de 102 000 euros.

Questions diverses

- Le conseil a validé la non reconduction de subvention de la mairie pour le secours catholique.
- Le conseil a validé l'autorisation donnée au maire d'engager les démarches afin de régulariser la reprise des parcelles de la communauté de communes qui se situent autour de la ZA Lachamp.

Fin de la séance : 22H30